

# DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION SELECTION DE CONSULTANT

## DEVELOPPEMENT D'UN PRODUIT DE CREDIT VERT INDIVIDUEL POUR LES JEUNES ENTREPRENEURS AGRICOLES

### VISIONFUND SENEGAL

SENEGAL  
AVRIL 2024

Avec l'appui financier de



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## Table des matières

Section 1. Lettre d'invitation .....	3
Section 2. Note d'information aux Consultants .....	4
Section 3. Termes de référence .....	7

## Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 15/04/2024

Madame, Monsieur,

La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg " (ci-après dénommé « le Bailleur ») et géré par la Banque Européenne d'Investissement, en vue de financer en partie le coût d'activité d'assistance technique, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.

La Fondation sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique « **Développement d'un produit de crédit vert individuel pour les jeunes entrepreneurs agricoles** » pour VisionFund Sénégal. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP. Le budget relatif à cette mission ne pourra pas excéder trente-deux-mille EUR, HT (32 000 EUR hors taxe).

La présente DP comprend les sections suivantes :

- Section 1 - La présente Lettre d'invitation
- Section 2 - Note d'information aux Consultants
- Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Hanadi TUTUNJI & Maria FRANCO  
Responsables de programme Assistance Technique

## Section 2. Note d'information aux Consultants

1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Mesdames Hanadi TUTUNJI et Maria FRANCO, Responsables de programme Assistance Technique

Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)

1.2 Nom, objectifs et description de la mission : **Mission « Développement d'un produit de crédit vert individuel pour les jeunes entrepreneurs agricoles »** pour VisionFund Sénégal, au Sénégal.

Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission

1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.

Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

Et de préférence par email :

- [maria.franco@credit-agricole-sa.fr](mailto:maria.franco@credit-agricole-sa.fr)
- [hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr](mailto:hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr)

Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français

2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : **55 – 60 jours**.

ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

- Forte expérience et connaissance du secteur de la microfinance et de ses opérations, notamment dans les domaines des produits de crédit et des produits de crédit vert ;
- Forte expérience dans le **développement** de produits de crédit et des produits de crédit vert ;
- Excellente connaissance du cadre réglementaire de la BCEAO et de son application ;
- Expérience dans la conduite de formations pour adultes ;
- Réalisation de missions similaires ;
- Expérience en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement au Sénégal.

iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français

2.2 i) La formation constitue un élément important de cette mission : **non**

2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FCFA).

Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.

2.4 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.

2.5 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).

**Les CV envoyés par les Consultants ne devront pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.**

**La proposition financière des Consultants devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :**

- **Les honoraires/frais de consultance**
- **Les frais de voyage.**

2.6 Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.

2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et la BEI se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.

3.1 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :

- [maria.franco@credit-agricole-sa.fr](mailto:maria.franco@credit-agricole-sa.fr)
- [hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr](mailto:hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr)

au plus tard le 03/05/2024 à 18h (heure locale de Paris)

3.2 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :

Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

Email:

- [maria.franco@credit-agricole-sa.fr](mailto:maria.franco@credit-agricole-sa.fr)
- [hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr](mailto:hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr)

4.1 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

4.2

Points

i) Profil du/des Consultants Principaux :

- Connaissance et expérience (voir point 2.1 de la « Note d'information aux Consultants ») [0 – 20]
- Connaissance et expérience en renforcement des capacités techniques [0 – 10]
- Expériences similaires dans le pays de la mission et la région [0 – 10]

*Sous-total : [0 - 40]*

ii) Proposition technique :

- Compréhension globale des TDR [0 – 5]
- Degré d'analyse critique de la prestation demandée [0 – 5]
- Clarté de la proposition [0 – 10]
- Méthodologie proposée [0 – 35]

*Sous total : [0 - 55]*

iii) Niveau de participation locale [0 – 5]

Total : [0 – 100]

Le score technique minimum requis est de :  
Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro

60 points

4.3 Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition technique = 0,8, et

Proposition financière = 0,2

4.4 Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).

5.1 Le début de la mission est prévu pour le **27 mai 2024** mais la date précise sera à définir avec Vision Fund Sénégal.

La mission aura lieu à Dakar, au Sénégal. Des déplacements sont prévus en régions où VisionFund Sénégal opère.

## Section 3. Termes de référence

### I. Contexte

La Fondation Grameen Crédit Agricole soutient des institutions de microfinance (IMF) qui opèrent dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en leur apportant des financements et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique, la Fondation bénéficie de subventions du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg et géré par la Banque Européenne d'Investissement, dans le cadre d'un accord de financement du Fonds d'inclusion financière, signé le 12 novembre 2019 entre la BEI et le Grand-Duché du Luxembourg. En 2022, VisionFund Sénégal a été sélectionnée comme l'une des institutions bénéficiaires de ce programme afin de mettre en place un ensemble de mission, dont celle de « Développement d'un produit de crédit vert individuel pour les jeunes entrepreneurs agricoles ».

VisionFund Sénégal (VFS) est une institution de microfinance de type Tier 3 qui a été créée en 2016 par World Vision International, à travers son réseau de microfinance VisionFund International. Elle est enregistrée en tant que société anonyme et supervisée par le ministère des Finances et la Commission Bancaire de la BCEAO. Sa mission stipule : « Notre mission est de faciliter aux populations rurales et vulnérables, d'avoir accès à un système financier conventionnel, d'accéder à des services financiers de proximité, à des coûts compétitifs, de faciliter le démarrage ou le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), améliorer leurs conditions de vie et surtout celles de leurs enfants ». VFS cible principalement les femmes micro-entrepreneurs. VFS accorde actuellement des prêts selon la méthodologie de groupe. VisionFund Sénégal a un fort ancrage rural où réside plus de 70% de sa clientèle et plus de 90% de son portefeuille de clients est constitué de femmes. A fin février 2024, elle était présente dans neuf des quatorze régions du pays (Fatick, Thiès, Diourbel, Kaolack, Kaffrine, Kolda, Sédhiou, Kédougou et Tambacounda) à travers un réseau de 8 agences et 8 guichets, et 145 salariés. Le siège social est basé à Dakar.

Actuellement, VisionFund Sénégal n'offre que des produits de crédit à des groupes. L'institution souhaite donc développer de nouveaux produits afin de diversifier son offre et répondre aux besoins d'une clientèle plus large. VisionFund Sénégal a identifié un besoin de crédit individuel « vert » pour de jeunes entrepreneurs agricoles, notamment dans la région de Kédougou où la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) mène un projet de formation de jeunes entrepreneurs sur les pratiques agricoles intelligentes face au changement climatique.

VisionFund Sénégal souhaite également former ses équipes sur l'analyse et le montage de ces dossiers de financement. Ce nouveau produit de crédit individuel permettra de financer des équipements agricoles fonctionnant à l'énergie renouvelable et/ou associer les prêts à la mise en place de techniques culturales respectueuses de l'environnement et résilientes face au changement climatique. L'assistance technique réalisée permettra ainsi de limiter les risques liés au financement d'une cible nouvelle, considérée comme plus risquée, et permettra à des jeunes de promouvoir et développer une activité dans le secteur agricole.

### II. Objectifs

L'objectif général de cette mission est d'accompagner VisionFund Sénégal dans le développement de produits de crédit verts individuels à destination des jeunes entrepreneurs agricoles.

### III. Activités à mener et approche méthodologique

Le consultant privilégiera une démarche participative et dynamique dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la mission.

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, le consultant devra notamment réaliser les activités suivantes :

- Réaliser une étude de marché et une étude des besoins des clients pour définir le produit de crédit « vert TPE jeunes » à développer ;
- Développer le produit de crédit, visant notamment à financer des jeunes dans le secteur agricole et les aider à installer des mécanismes favorisant une agriculture intelligente face au changement climatique (ex : équipements fonctionnant à l'énergie solaire) ;
- Former 2 agents de crédit par agence et tous les agents de crédit de l'agence de Kédougou, les superviseurs d'agents de crédit et tous les Chefs d'Agence, d'autres staff de la Direction Générale, soit un total de 40 personnes, sur les caractéristiques du nouveau produit et le financement des activités TPE agricole ;
- Mettre à jour les procédures de gestion opérationnelle, notamment la politique crédit et les procédures opérationnelles, pour refléter les changements apportés au produit de prêt énergie ;
- Accompagner VisionFund Sénégal lors d'une phase pilote d'implémentation.

#### **IV. Résultats attendus**

- Une étude de marché ainsi qu'une étude des besoins des clients pour définir le produit de crédit « vert TPE jeunes » ont été réalisées ;
- Un produit de crédit vert visant notamment à financer des jeunes dans le secteur agricole et les aider à installer des mécanismes favorisant une agriculture intelligente face au changement climatique (ex : équipements fonctionnant à l'énergie solaire) a été développé ;
- Deux agents de crédit par agence et tous les agents de crédit de l'agence de Kédougou, les superviseurs d'agents de crédit et tous les Chefs d'Agence, des staffs de la Direction Générale, soit un total de 40 personnes, ont été formés sur les caractéristiques du nouveau produit et le financement des activités TPE agricole ;
- Les procédures de gestion opérationnelle, notamment la politique crédit et les procédures opérationnelles, ont été actualisées, afin de refléter les changements apportés au produit de prêt énergie ;
- VisionFund Sénégal a été accompagné lors d'une phase pilote ;
- Un rapport de mission est disponible.

#### **V. Livrables attendus**

- Une étude de marché ainsi qu'une étude des besoins des clients pour définir le produit de crédit « vert TPE jeunes » sont disponibles ;
- Un produit de crédit vert visant notamment à financer des jeunes dans le secteur agricole et les aider à installer des mécanismes favorisant une agriculture intelligente face au changement climatique (ex : équipements fonctionnant à l'énergie solaire) est développé ;
- Une formation réunissant 2 agents de crédit par agence et tous les agents de crédit de l'agence de Kédougou, les superviseurs d'agents de crédit et tous les Chefs d'Agence, des staffs de la Direction Générale, soit un total de 40 personnes, portant sur les caractéristiques du nouveau produit et le financement des activités TPE agricole a été réalisée ;
- Les supports de formations et un compte rendu sur la formation sont disponibles ;
- Les procédures de gestion opérationnelle, notamment la politique crédit et les procédures opérationnelles, ont été actualisées et sont disponibles ;
- La Phase pilote a été mise en place et VisionFund Sénégal a été accompagné ;
- Un rapport de mission intégrant notamment les activités réalisées, les difficultés rencontrées, les solutions pour y remédier et les recommandations du consultant pour la mise en œuvre de la nouvelle offre de produits de crédit vert est disponible.
- Un reporting sur l'atteinte des indicateurs suivants :

- Part de bénéficiaires finaux ayant pu tirer avantage de la formation (en %)
- Réalisation de l'objectif global sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé.)
- Personnes ayant participé à la formation et ayant déclaré que la formation serait utile dans le cadre de leur travail quotidien sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
- Les compétences acquises durant la formation ont été mises en pratique sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
- Capacité de mise en pratique des compétence acquises sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
- Uniquement en cas de recrutement d'experts locaux : Niveau d'accroissement de la base de connaissances locale des experts nationaux sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
- L'AT renforce l'impact social sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
- La dimension hommes-femmes est intégrée dans l'AT sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)

## **VI. Indications supplémentaires**

- La phase terrain de la mission devra avoir lieu au Sénégal, à Dakar et en régions.
- L'ensemble de la mission devra être réalisée et les livrables finalisés dans un délai de 6 mois après la signature du contrat.

## Annexe 1 – Déclaration d'intégrité

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettons/commette une quelconque manœuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant la mission « Développement d'une offre de produits d'épargne et de transfert digitaux » (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle manœuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.

Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le le marché [donner les détails si nécessaire].

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par la Banque européenne d'investissement (BEI), nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché financé par la BEI.

Nous accordons à la Fondation Grameen Crédit Agricole, à la Banque européenne d'investissement et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manœuvre interdite » au sens qui lui est donné dans la Politique antifraude de la BEI<sup>1</sup>.

**Signature du consultant,  
précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

Nom

Fonction :

Signature :

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de la BEI (<http://www.eib.org/fr/infocentre/publications/all/anti-fraud-policy.htm>).